

L'HAY-LES-ROSES  
2/24 RUE DE LALLIER, 19/21 RUE PAUL HOCHART  
92/96 RUE DE BICÊTRE ET RUE MICHEL TOGNINI

PARCELLES SECTION I N° : 13-15-19-21-22-23-24-  
25-26-28-39-44-45-56-58-59

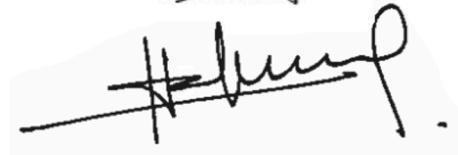
---

**CONSTRUCTION  
DE 171 LOGEMENTS COLLECTIFS,  
BUREAUX, CRECHE, COMMERCES ET  
ACTIVITES, AVEC PARKING**

**PC 10-1  
NOTICE INDIQUANT LES MATERIAUX UTILISES  
ET LES MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX**

**SCCV L'HAY LES ROSES**

50 Route de la Reine - CS 50040  
92773 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
Capital 1 000 € - SIRET 920 175 411 00015



**ATELIER  
D'ARCHITECTURE  
MARIE-ODILE  
FOUCRAS**

SAS MARIE-ODILE FOUCRAS - ARCHITECTE  
11 RUE DES ARQUEBUSIERS - 75003 PARIS  
Tel 01.42.72.50.01.

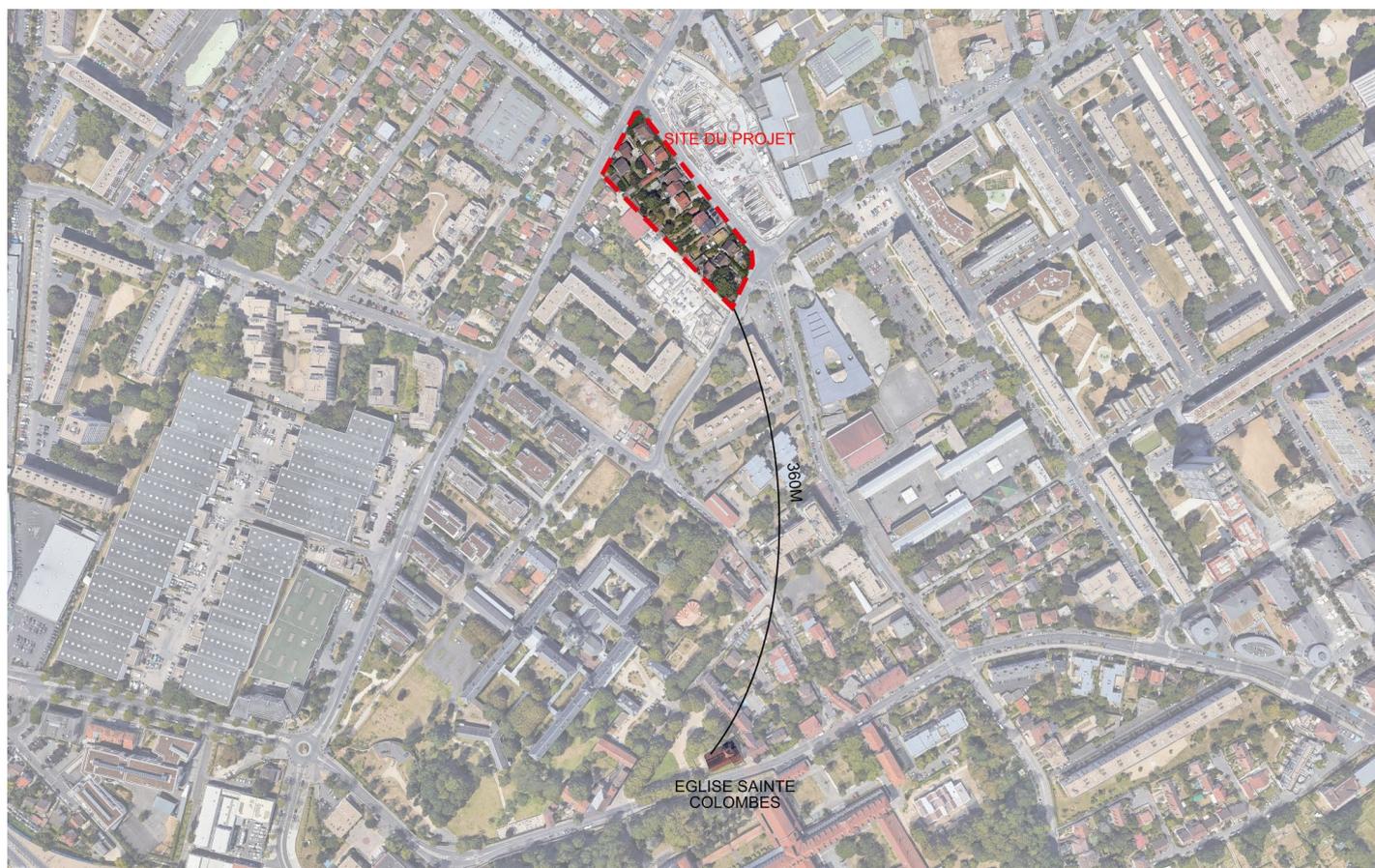
L'objet du présent Permis de Construire valant division concerne la réalisation d'une **opération de 171 logements, bureaux, une crèche, des commerces et des activités**. Le projet est divisé en deux zones distinctes, séparées par une future sente piétonne qui sera rétrocédée à la ville. Chaque zone est conçue par un architecte. La zone 1, conçue par l'agence Didier Zozio Architecte, est composée de des trois bâtiments contigus, comportant 86 logements collectifs, ainsi qu'une crèche et une activité au rez-de-chaussée. La zone 2, conçue par l'atelier d'architecture Marie-Odile Foucras est composée des quatre bâtiments contigus, comportant 85 logements collectifs, des bureaux ainsi qu'une maison de santé, un magasin bio, une brasserie et un laboratoire en rez-de-chaussée.

Le projet se trouve à 360 m à vol d'oiseau de **l'église paroissiale Sainte Colombe** située au 3, rue Jaume. Il s'agit d'un édifice dont la principale campagne de construction a eu lieu au XIII<sup>ème</sup> siècle, avec l'édification du cœur et du clocher. L'église est conçue selon un plan rectangulaire, avec une nef romane. Au XVII<sup>ème</sup> siècle une charpente apparente et lambrissée remplace l'ancien simple plafond. Des travaux de charpente, couverture et réfection d'enduit sont entrepris par l'architecte A. Chatillon en 1822. En 1837 et 1882 des travaux sur le clocher sont réalisés sous le contrôle de l'architecte communal Bouche. La restauration de l'église de 1938 à 1985 restitue une partie de l'aspect médiéval de l'édifice.

Elle est la propriété de la commune.

Elle a été classée Monument Historique le 19 octobre 1928. L'église dans son ensemble est concernée par ce classement, ainsi que les objets conservés spécifiques suivants :

- Le tabernacle en sapin daté entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle
- Le bénitier en marbre bleu du XVIII<sup>ème</sup> siècle
- L'aigle-lutrin en pierre
- Le calvaire : Christ en croix avec la Vierge et saint Jean
- La croix de chemin : Vierge à l'enfant
- Le groupe sculpté : sainte Colombe de Sens, sainte Geneviève de Paris
- La statue de saint Jean
- La statue de la saint Vierge (choeur de l'église)
- La statue demi-nature de la Vierge à l'enfant du XIX<sup>ème</sup> siècle
- Le tableau Christ en croix
- La dalle funéraire de Louis Lescarre
- Une verrière
- Ainsi qu'un certain nombre de reliques et objets



*Vue aérienne du site – distance avec l'église Sainte Colombe*

Cette note a pour objectif de préciser la nature des matériaux, leur couleur et la façon dont les travaux seront mis en œuvre.

## 1- NATURE DES MATERIAUX :

Nous avons imaginé l'ensemble du projet avec une matérialité uniforme sur les deux zones.

Les couleurs des matériaux et enduits extérieurs ont été étudiées afin de valoriser le paysage urbain.

Afin de conforter, enrichir et valoriser le parti pris d'une morphologie rythmée et une harmonie avec les constructions avoisinantes, le projet architectural est constitué d'une variété équilibrée de matériaux et de coloris :

*Le choix des coloris se fera sur présentation d'échantillons de façades.*

- Pierre de 8 cm de teinte naturelle sur l'ensemble des façades des logements sur l'espace public ;
- Pierre de 8 cm teinte grise pour le socle ;
- Panneaux en fibre de ciment ou équivalent teinte grise (dito pierre du socle) pour l'attique ;
- Mur rideau teinte blanche, alternant des parties pleines en métal et des parties vitrées pour le bâtiment des bureaux ;
- Enduit teinte dito pierre naturelle et dito pierre grise en cœur d'îlot ;
- Bandeaux béton finition peinture blanche ;
- Menuiseries en PVC plaxé teinte gris moyen ;
- Garde-corps en serrurerie teinte gris moyen pour la Zone 1 ;
- Garde-corps vitrés avec main courante et montants métalliques teinte gris moyen pour la Zone 2 ;
- Clôture en serrurerie aluminum laqué teinte gris moyen ;
- Volets roulants dans la même teinte que les menuiseries ;

Les bâtiments trouvent leur écriture dans un traitement homogène et travaillé, des lignes marquées et des matériaux nobles.

Les toitures inaccessibles sont végétalisées hors zones techniques. La partie minérale restante est traitée avec soin et constituée d'un revêtement soigné.

## **2- MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX :**

Au regard de la hauteur des bâtiments entourant l'église « SAINTE COLOMBES », le chantier objet de ce permis ne serait pas visible depuis ce bâtiment protégé.

### **a. Principe de fondations**

Selon l'étude géotechnique, il est préconisé la réalisation d'un système de fondation superficielles de type semelles isolée et/ou filantes.

D'autre part compte tenu de la proximité des Argiles Vertes plastiques du fond de fouille, il est conseillé de renforcer le système de fondation (semelles filantes renforcées et semelles isolées reliées par des longrines), afin que la structure ait un comportement monolithique qui lui permet de s'opposer à toute déformation éventuelle du sol.

### **b. Principe de terrassement**

Le projet prévoit la réalisation de deux niveaux de sous-sol.

Les travaux d'excavation et d'exécution des voiles enterrés pourront être effectués avec une méthodologie adaptée au contexte géotechnique et de mitoyenneté.

Si les contraintes du site le permettent (emprise de la zone du projet, recul suffisant vis-à-vis des limites de propriétés et voiries avoisinantes, etc.), les travaux de terrassements du sous-sol projeté peuvent être réalisés par talutage soit sur toute la profondeur de la fouille ou uniquement en partie supérieure (pré-talutage).